



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2021
Français
Original : anglais

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction et priorités de la Mission

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [1244 \(1999\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle celui-ci a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) et a prié le Secrétaire général de lui rendre compte à intervalles réguliers de l'exécution de son mandat. Il retrace les activités de la Mission et les faits nouveaux s'y rapportant pour la période allant du 16 mars au 15 septembre 2021.

2. La MINUK a toujours pour priorités de promouvoir la sécurité, la stabilité et le respect des droits humains au Kosovo et dans la région. Pour atteindre ses objectifs, elle continue de coopérer de manière constructive avec Pristina et Belgrade ainsi qu'avec l'ensemble de la population du Kosovo et tous les acteurs régionaux et internationaux. L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Force internationale de sécurité au Kosovo continuent de s'acquitter du mandat qui leur a été confié dans le cadre de la résolution [1244 \(1999\)](#). La mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo maintient sa présence conformément à la déclaration de la présidence du Conseil de sécurité en date du 26 novembre 2008 ([S/PRST/2008/44](#)) et au rapport du Secrétaire général en date du 24 novembre 2008 ([S/2008/692](#)). Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent étroitement avec la Mission.

II. Principaux faits nouveaux concernant la situation politique et les conditions de sécurité

3. Après les élections législatives qui se sont tenues au Kosovo le 14 février, lors desquelles le Mouvement pour l'autodétermination (Vetëvendosje) a obtenu la majorité parlementaire, les principaux faits nouveaux sur le plan politique ont été la formation du nouveau gouvernement et la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Le parlement a élu le dirigeant du Vetëvendosje, Albin Kurti, Premier Ministre du Kosovo le 22 mars, et Vjosa Osmani (dirigeante de l'initiative Guxo) Présidente du Kosovo le 4 avril, faisant d'elle la deuxième femme à y exercer cette fonction. Le nouveau gouvernement s'est fixé pour priorité de faire en sorte que le Kosovo, durement touché par la pandémie de maladie



à coronavirus 2019 (COVID-19), se relève des conséquences sanitaires, sociales et économiques de celle-ci. Il a pris acte des appels des acteurs internationaux qui lui demandaient de donner la priorité au dialogue facilité par l'Union européenne, mais les deux réunions de haut niveau tenues sous les auspices de cette dernière ont fait apparaître des divergences encore plus grandes entre les parties.

4. Formé avec l'appui de tous les groupes représentant les communautés non majoritaires à l'Assemblée du Kosovo, à l'exception du parti de la Liste serbe, le gouvernement mené par le Vetëvendosje est composé d'un Premier Ministre, de 3 Vice-Premiers Ministres, dont 2 femmes, et de 15 ministères, dont 5 dirigés par des femmes. Malgré une controverse initiale déclenchée par la Liste serbe, qui exigeait plus d'un portefeuille ministériel et a saisi la Cour constitutionnelle de la question le 29 mars, on observe une représentation accrue des communautés non majoritaires dans la composition du gouvernement. Pour la première fois, un membre de la communauté bosniaque du Kosovo exerce la fonction de Vice-Premier Ministre et trois ministères sont dirigés par des représentants issus de la Liste serbe et des communautés égyptienne et turque du Kosovo. À la fin de la période considérée, la Cour constitutionnelle ne s'était toujours pas prononcée sur la question dont la Liste serbe l'avait saisie, et Belgrade avait contesté le fait que le parti était moins représenté au gouvernement que lors des périodes législatives précédentes.

5. Les groupes parlementaires du Parti démocratique du Kosovo, de l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et de la Liste serbe ont boycotté l'élection du 4 avril, à l'issue de laquelle M^{me} Osmani a été élue Présidente par 71 voix pour et 11 abstentions. Le quorum de 80 députés (sur un total de 120) n'a été atteint qu'après que 3 députés des partis d'opposition se sont désolidarisés de leur camp pour participer à la session aux côtés du Vetëvendosje et de l'initiative Guxo, de la Ligue démocratique du Kosovo et du groupe multiethnique composé des autres communautés non majoritaires.

6. Le 17 mai, le Premier Ministre Kurti a présenté à l'Assemblée le programme de son gouvernement, dont la grande priorité est la gestion de la pandémie de COVID-19, suivie du règlement des problèmes socioéconomiques, surtout le chômage, et de la réforme de la justice. Outre l'objectif d'une couverture vaccinale de 60 % d'ici à la fin de l'année 2021, ce programme prévoit la création d'un fonds destiné à faciliter les investissements étrangers ainsi que la mise en place d'une nouvelle procédure visant à contrôler l'intégrité des juges et des procureurs. Au cours de ses 100 premiers jours d'exercice, le nouveau gouvernement a pris des mesures en réponse aux allégations de fautes dans la fonction publique qui s'étaient fait entendre, ce qui a conduit l'Assemblée du Kosovo à révoquer le conseil d'administration de plusieurs entreprises publiques, dont la Radio-Télévision du Kosovo, et d'autres institutions publiques. Ces révocations ont suscité des critiques dans les partis d'opposition, car elles obéissaient selon eux à des considérations politiques. En ce qui concerne les relations avec Belgrade, le nouveau gouvernement s'est engagé à « faire tout son possible pour parvenir à une reconnaissance mutuelle » et garantir le respect du principe de réciprocité et a exprimé l'intention de poursuivre la Serbie devant la Cour internationale de Justice pour les crimes commis au Kosovo, notamment celui de génocide.

7. La période considérée a également vu une intensification des efforts déployés par Pristina pour accroître sa présence sur la scène internationale et dans les instances multilatérales. Le 21 mai, le gouvernement du Kosovo a avalisé un accord sur la liberté de circulation des citoyens et des tiers qui prévoit une exemption de visa pour les déplacements entre l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie et à l'intérieur de ces pays. Cet accord, qui doit être approuvé par l'Assemblée du Kosovo, est l'un des textes issus de la réunion régionale des ministres de l'intérieur et de la sécurité qui s'est tenue le 16 octobre 2020 à Skopje

dans le cadre du processus de Berlin. Le gouvernement du Kosovo a toutefois continué à s'opposer au projet de « mini-Schengen » lancé en octobre 2019 par les dirigeants de l'Albanie, de la Macédoine du Nord et de la Serbie et rebaptisé « Open Balkan » lors de la réunion tenue à Skopje le 29 juillet, dont l'objectif est de créer une zone économique libre et un marché du travail unique d'ici à 2023. Selon Pristina, cette initiative n'offre pas au Kosovo le même statut qu'aux autres parties et fait concurrence à l'accord sur le marché commun régional qui a été signé par tous les dirigeants de la région, y compris du Kosovo, lors du sommet tenu à Sofia en 2020 dans le cadre du processus de Berlin et qui visait à garantir la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux dans la région selon des modalités conformes aux normes de l'Union européenne.

8. Dès son entrée en fonction, le gouvernement a également commencé à préparer la reprise du dialogue avec Belgrade facilité par l'Union européenne. En mai, pour tenter d'obtenir un consensus sur la position du gouvernement dans ce dialogue, le Premier Ministre Kurti a tenu des réunions consultatives avec les dirigeants de l'opposition (l'Alliance pour l'avenir du Kosovo et la Ligue démocratique du Kosovo). Ces deux partis se sont déclarés favorables aux négociations, à condition que le territoire, l'ordre constitutionnel et le caractère unitaire du Kosovo soient préservés. Le Parti démocratique du Kosovo n'a pas participé à ces réunions mais a fait savoir qu'il approuvait la poursuite du dialogue. La Liste serbe a quant à elle déploré que les nouvelles autorités de Pristina ne soient pas prêtes à accepter les accords précédemment conclus dans le cadre du dialogue.

9. À la suite de consultations avec les partis politiques, la Présidente Osmani a annoncé le 15 juin que les prochaines élections municipales se tiendraient le 17 octobre 2021. Cette annonce a été faite après la destitution de la Présidente de la Commission électorale en raison des « irrégularités » constatées lors des élections législatives anticipées du 14 février, décision qui a suscité des critiques parmi les partis d'opposition et les organisations de la société civile à Pristina.

10. La période considérée a été marquée par une montée des tensions et le signalement d'une série d'agressions et d'atteintes visant en particulier la communauté serbe du Kosovo et des sites culturels et religieux orthodoxes serbes. Ainsi, de retour à Gjakovë/Djakovica le 9 juin, une femme serbe du Kosovo qui s'était plainte à de nombreuses reprises d'être victime de harcèlement, d'intimidation et de vol a été placée sous la protection du Service de police du Kosovo. Le 9 août, un homme serbe du Kosovo aurait été attaqué par trois individus non identifiés dans la municipalité de Novo Brdo/Novobërdë. Les autres faits signalés concernaient notamment des agressions physiques commises contre un garçon serbe du Kosovo par un groupe de jeunes albanais du Kosovo dans le village de Gojbulë/Gojbulja (municipalité de Vushtrri/Vučitrn) le 1^{er} juillet, et contre un autre Serbe du Kosovo, à Graçanicë/Gračanica, par des Albanais du Kosovo, le 13 avril. On a également recensé 15 atteintes à des sites religieux et culturels serbes du Kosovo au cours de la période considérée, notamment des vols, des dommages matériels et des graffitis haineux. Le 21 juillet, le Tribunal de première instance de Pristina a déclaré un Monténégrin coupable d'« incitation à la discorde et à l'intolérance » au motif que, le 28 juin, jour de la Vidovdan (la Saint-Guy), il aurait scandé des slogans nationalistes serbes lors d'un rassemblement religieux orthodoxe serbe organisé au Kosovo. L'homme en question a été interdit d'entrée au Kosovo pendant cinq ans et condamné à six mois d'emprisonnement ou à une amende. Son arrestation a entraîné des manifestations à Podgorica et a été critiquée par le Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija.

11. Le 17 juillet, le Ministère de l'intérieur et de l'administration publique a annoncé que 11 résidents du Kosovo (6 hommes, 1 femme et 4 enfants) avaient été

rapatriés de la République arabe syrienne. La Section spéciale du Tribunal de première instance de Pristina a placé les six hommes en détention et assigné la femme à résidence car ils étaient soupçonnés « d'avoir organisé un groupe terroriste et d'y avoir participé ». Le Ministère a également annoncé que toutes les personnes rapatriées avaient reçu les soins médicaux nécessaires.

12. Du 29 août au 3 septembre, le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques était en visite à la MINUK. Il a rencontré des responsables nationaux et municipaux, des acteurs internationaux et des représentants de la société civile à Pristina, Mitrovica et Belgrade et exprimé la solidarité et le soutien de l'ONU à l'égard des mesures prises pour venir à bout de la pandémie de COVID-19, renforcer les droits humains et l'état de droit et promouvoir le renforcement de la confiance et la réconciliation entre les communautés.

III. Conséquences de la pandémie et mesures prises à cet égard

13. Le Kosovo a continué de subir les effets de la pandémie de COVID-19 tout au long de la période considérée, la vague la plus importante de nouvelles infections ayant été enregistrée au mois d'août, où l'on a dénombré jusqu'à 36 décès et plus de 2 500 nouveaux cas et de 27 000 malades par jour. À la fin de la période couverte par le présent rapport, plus de 163 000 cas de COVID-19 et 2 940 décès avaient été signalés au Kosovo depuis le début de la pandémie.

14. La campagne de vaccination au Kosovo a débuté le 29 mars par l'administration d'un premier lot de vaccins livré dans le cadre du système de garantie de marché du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19. Le gouvernement s'efforce d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir une couverture vaccinale de 60 % d'ici à la fin de 2021, grâce aux 201 420 vaccins reçus du Mécanisme COVAX, auxquels s'ajoutent des dons bilatéraux faits par d'autres partenaires, ainsi qu'à l'achat de 1,2 million de doses. Au 12 septembre, 676 755 personnes avaient reçu au moins une dose et 357 197 étaient entièrement vaccinées. Des équipes mobiles ont été mises en place pour garantir l'accès aux vaccins aux communautés non majoritaires et aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer facilement jusqu'aux centres de vaccination. En outre, des résidents du Kosovo, principalement issus de la communauté serbe, ont continué de se faire vacciner dans certains endroits en Serbie.

15. En avril, face à la hausse des cas de COVID-19, le gouvernement a annoncé une nouvelle série de mesures d'atténuation des effets de la pandémie et alloué 6 millions d'euros à la relance économique. En juillet, l'Assemblée du Kosovo a voté une augmentation du budget de 2021 afin que le gouvernement puisse financer un nouveau programme de relance socioéconomique de 420 millions d'euros destiné à atténuer plus encore les effets de la pandémie. Les mesures susmentionnées avaient été assouplies à la fin du mois de juin compte tenu de la baisse du taux d'infection, mais elles ont été réinstaurées à la fin du mois d'août du fait de la recrudescence du nombre de cas.

16. La MINUK et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont restés opérationnels tout au long de la période considérée. Outre les mesures globales qu'elle avait prises auparavant, la MINUK a achevé la campagne de vaccination des membres de son personnel et des personnes à leur charge au début du mois d'août. À la fin de la période considérée, un cas de COVID-19 avait été confirmé parmi les membres du personnel des Nations Unies au Kosovo et les personnes à leur charge, ce qui porte à 202 le nombre total de cas depuis le début de la pandémie.

17. En étroite coordination avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo, la MINUK a continué d'aider les institutions de santé publique et les populations à riposter à la pandémie. L'Équipe des Nations Unies au Kosovo a appuyé les initiatives visant à encourager le respect des directives de vaccination, notamment les activités de communication et de sensibilisation menées dans le cadre du partenariat entre le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Agence des États-Unis pour le développement international. La MINUK a fourni une aide humanitaire et des équipements médicaux en lien avec la COVID-19 aux municipalités du Kosovo afin que les besoins des personnes en situation de vulnérabilité, notamment celles rescapées de violences fondées sur le genre, puissent être satisfaits. Grâce à une contribution de l'Union européenne, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations ont permis aux demandeurs d'asile et aux migrants d'accéder à des informations sur la pandémie, à une aide juridique, à des possibilités d'éducation et à des services de soutien psychosocial. En outre, dans le cadre d'un projet d'aide humanitaire financé par l'Union européenne, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a renforcé les capacités des centres de travail social afin qu'ils puissent venir en aide à 7 700 familles vulnérables vivant dans l'extrême pauvreté en leur distribuant des bons mensuels permettant d'acheter des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'autres articles essentiels.

18. Les capacités de dépistage de la COVID-19 au Kosovo ont été multipliées par 10 depuis le début de la crise grâce aux équipements essentiels, au matériel de dépistage et aux services de diagnostic mobiles et de diagnostic à distance fournis directement par l'ONU. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets a poursuivi ses achats d'équipements médicaux et de médicaments essentiels à la lutte contre la COVID-19 destinés au Ministère de la santé et a appuyé la conception et la construction d'un centre de stockage des vaccins. L'Organisation mondiale de la Santé a continué d'aider le Ministère et d'autres institutions de santé publique en organisant des formations sur la détection de la COVID-19, la lutte anti-infectieuse et la recherche des contacts.

IV. Nord du Kosovo

19. Le 6 mai, pour tenter de résoudre le problème du non-paiement des factures d'énergie dans le nord du Kosovo, l'Assemblée du Kosovo a ordonné au gestionnaire du réseau de transport et du marché de l'électricité au Kosovo d'assumer les frais correspondant aux six mois suivants, sachant que le gouvernement inclurait les quatre municipalités du nord du Kosovo dans le système de facturation du Kosovo pendant cette même période. Le gestionnaire en question était devenu membre du Réseau européen des gestionnaires de réseaux de transport d'électricité en 2020, reprenant à l'entreprise chargée du réseau électrique en Serbie la responsabilité de la distribution d'électricité dans le nord du Kosovo. L'accord sur l'énergie de 2013 facilité par l'Union européenne prévoit l'inscription dans le droit du Kosovo de l'établissement d'une nouvelle compagnie d'électricité qui serait responsable de la facturation dans les quatre municipalités du nord.

20. Au cours de la période considérée, une série d'incidents ont été signalés dans le nord du Kosovo. Le 1^{er} juin, un groupe de 30 à 40 jeunes qui célébraient la fin de l'année scolaire s'est présenté à l'entrée du pont principal sur l'Ibër/Ibar, dans l'intention de passer de Mitrovica-Nord à Mitrovica-Sud, en scandant « Le Kosovo est le cœur de la Serbie ». Le Service de police du Kosovo est intervenu et a dispersé le groupe. Le 19 juin, les autorités du Kosovo auraient demandé à un bus transportant des pèlerins serbes en route pour Mitrovica-Sud de faire demi-tour. Le diocèse de Raška et Prizren (Église orthodoxe serbe) a condamné cet incident. À plusieurs

reprises, les autorités du Kosovo ont refusé d'autoriser les visites du Directeur du Bureau du Gouvernement serbe pour le Kosovo-Metohija au motif qu'elles servaient à renforcer les structures « illégales » soutenues par Belgrade. Le Gouvernement serbe a protesté contre ces restrictions et accusé Pristina de violer les accords facilités par l'Union européenne concernant ces visites.

21. Le 24 août, la Cour d'appel a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de première instance de Pristina en décembre 2019 et par lequel Ivan Todosijević, membre de l'Assemblée du Kosovo issu de la Liste serbe et ancien Ministre de l'administration locale, accusé d'avoir nié le massacre commis dans le village de Reçak/Račak en 1999, a été condamné à deux ans d'emprisonnement pour « incitation à la haine, à la discorde ou à l'intolérance nationale, raciale, religieuse ou ethnique ». La Liste serbe et Belgrade ont dénoncé le verdict, soulignant que la composition du collège d'appel, qui ne comprenait que des juges albanais du Kosovo, contrevenait au Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations, conclu le 19 avril 2013 et facilité par l'Union européenne, selon lequel les collèges de juges de la Cour d'appel doivent être composés d'une majorité de juges serbes du Kosovo pour toutes les affaires concernant des municipalités à majorité serbe. Cette affirmation a été réfutée par le Ministère de la justice du Kosovo, qui a insisté sur le fait qu'il n'y avait eu aucune violation, malgré ce qu'en disait le porte-parole du Service européen pour l'action extérieure. La décision rendue en appel a amené les juges serbes du Kosovo à boycotter de manière temporaire le Tribunal de première instance de Mitrovica et conduit la Liste serbe et les dirigeants municipaux serbes du Kosovo à appeler au boycott des élections municipales le 17 octobre. Le 6 juillet, le procès principal dans l'affaire concernant Oliver Ivanović, homme politique serbe du Kosovo tué à Mitrovica-Nord en janvier 2018, s'est ouvert devant la Section spéciale du Tribunal de première instance de Pristina. Les six accusés ont plaidé non coupable du chef de meurtre aggravé commis en tant que membres d'un groupe criminel organisé.

V. Normalisation des relations entre Belgrade et Pristina

22. À la suite de la formation du nouveau gouvernement du Kosovo, le Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité et Vice-Président de la Commission européenne, Josep Borrell, et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, Miroslav Lajčák, ont exprimé la volonté de l'Union européenne de collaborer avec Belgrade et Pristina afin que le processus de dialogue « aboutisse ». L'Allemagne, les États-Unis d'Amérique et la France, entre autres pays, se sont déclarés favorables à une reprise rapide du dialogue entre les parties.

23. Le 15 juin, après une interruption des pourparlers de haut niveau pendant neuf mois, le Premier Ministre du Kosovo, Albin Kurti, et le Président de la Serbie, Aleksandar Vučić, se sont rencontrés à Bruxelles sous les auspices de M. Borrell et de M. Lajčák. Dans un communiqué publié à l'issue de la réunion, le Premier Ministre Kurti a déclaré avoir présenté plusieurs propositions qui ont été en grande partie rejetées par Belgrade. Il s'agissait notamment de transformer l'Accord de libre-échange d'Europe centrale en un accord de libre-échange d'Europe du Sud-Est en vertu duquel le Kosovo bénéficierait du même statut que les autres parties, de signer un engagement commun à ne pas « s'attaquer mutuellement », de respecter les principes de « reconnaissance mutuelle » et de « réciprocité bilatérale », notamment sur la question des minorités, qui donnerait lieu à la création d'un Conseil national des Serbes du Kosovo sur le modèle du Conseil national des Albanais en Serbie, et de remplacer le Président de la Commission du Gouvernement serbe sur les personnes

disparues, compte tenu de son association passée avec le Kosovo pendant le conflit. Le Président Vučić a déclaré que les interventions de Pristina pendant la réunion étaient une tentative de « mettre fin au dialogue », lequel n'avait progressé sur aucune question hormis la décision commune de se réunir de nouveau.

24. Le 19 juillet, lors de la deuxième réunion à Bruxelles, Pristina a présenté une déclaration de paix en six points fondée sur ses propositions antérieures et appelant les deux parties à s'abstenir de proférer des menaces ou de recourir à la force contre l'autre partie, à « respecter strictement leurs frontières respectives », à assurer de manière réciproque la protection et la promotion des droits des minorités, à rechercher un règlement pacifique des conflits et à s'assister mutuellement dans leur processus d'intégration à l'Union européenne. Pristina a également insisté sur la nécessité de préciser, dans la déclaration, que le règlement des « questions relatives au passé » était une condition du dialogue. Pour sa part, le Président Vučić a qualifié les propositions de Pristina d'« irrationnelles » et déclaré qu'elles « vidaient le dialogue de son sens ». Les pourparlers techniques qui se sont déroulés à Bruxelles les 7 et 8 septembre n'ont pas permis de progrès notables, même si les parties se sont accordées sur certaines mesures concernant la question des personnes disparues et ont convenu de se réunir à nouveau en octobre. Au cours des débats, Pristina aurait soulevé des questions relatives à la liberté de circulation, à la mise en œuvre de l'accord sur l'énergie, au système de facturation de l'électricité dans les municipalités à majorité serbe du nord du Kosovo et au sort des personnes disparues. Souhaitant instaurer le principe de réciprocité, Pristina a également prévenu que l'accord intérimaire sur les plaques d'immatriculation, qui venait à expiration le 15 septembre, ne serait peut-être pas prorogé. Belgrade a continué d'insister sur le fait que Pristina devait créer la Communauté/l'Association des municipalités à majorité serbe du Kosovo, comme l'y obligeait le Premier Accord sur les principes gouvernant la normalisation des relations. S'exprimant au sujet du résultat de la réunion, M. Lajčák a indiqué que les positions des deux parties sur un certain nombre de questions « restaient très éloignées ».

25. Le 23 juin, conformément aux engagements pris en matière de normalisation économique à Washington le 4 septembre 2020, le Gouvernement des États-Unis a présenté à Belgrade et à Pristina un rapport évaluant l'utilisation des ressources en eau du réservoir de Gazivode dans le nord du Kosovo aux fins de la production d'électricité. Ce rapport contenait un certain nombre de recommandations visant à permettre une utilisation efficace des ressources en eau, notamment au moyen d'un dispositif de coordination technique entre Belgrade et Pristina.

VI. Retours, réconciliation, patrimoine culturel et relations entre les communautés

26. Le HCR a enregistré 261 retours volontaires de membres des communautés non majoritaires qui avaient été déplacés à l'intérieur du Kosovo ou à l'extérieur. Il s'agissait de 127 femmes et 134 hommes (212 Serbes du Kosovo, 28 Roms du Kosovo, 10 Ashkali du Kosovo, 7 Égyptiens du Kosovo et 4 Albanais du Kosovo). Cela porte à 28 957 le nombre total de membres des communautés non majoritaires pour lesquelles des solutions durables ont été trouvées au Kosovo depuis 2000 : 14 218 femmes et 14 739 hommes (12 518 Serbes du Kosovo, 7 723 Égyptiens et Ashkali du Kosovo, 4 028 Roms du Kosovo, 1 878 Bosniaques du Kosovo, 1 464 Goranci du Kosovo, 1 302 Albanais du Kosovo, 21 Monténégrins du Kosovo, 19 Turcs du Kosovo et 4 Croates du Kosovo). Sur les quelque 200 000 personnes déplacées en provenance du Kosovo vivant dans la région (en Serbie pour la majorité d'entre elles), il reste 15 728 personnes déplacées au Kosovo (7 242 femmes et

8 486 hommes) et 69 627 personnes ayant des besoins liés à leur déplacement dans les Balkans occidentaux.

27. Le retour d'une Serbe du Kosovo, le premier depuis 1999, à Gjakovë/Djakovica, l'une des régions qui a connu le plus grand nombre de victimes civiles pendant le conflit de 1998-1999, a suscité diverses réactions, notamment la diffusion d'une pétition signée par 12 organisations non gouvernementales de la municipalité s'opposant à ce retour et demandant l'expulsion de l'intéressée. En juillet, le Représentant spécial du Secrétaire général et d'autres acteurs internationaux présents au Kosovo ont rappelé qu'il importait de protéger les droits de toutes les personnes rapatriées et exhorté les institutions du Kosovo à créer un environnement qui soit favorable à ces personnes, en coopération avec la société civile et les communautés locales. La MINUK a également assuré le suivi de cette question avec les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme. Lors d'une audience préliminaire tenue le 9 août, le Tribunal de première instance de Gjakovë/Djakovica a rejeté la demande d'autorisation d'expulser la rapatriée de son appartement qui lui avait été présentée par la municipalité locale. D'autres audiences doivent avoir lieu.

28. Pendant la période considérée, les autorités municipales de Klinë/Klina ont organisé une série de réunions avec les membres des communautés albanaise, serbe et égyptienne du Kosovo à Krushevë e Madhe/Veliko Kruševo afin d'améliorer les relations entre les rapatriés et les communautés d'accueil. Des représentants de la MINUK, de la Force internationale de sécurité au Kosovo et de l'OSCE ont participé à ces réunions, qui ont été organisées avec l'appui du HCR. Le 23 mars, en coordination avec les ministères des communautés et des retours et de l'administration locale, la MINUK et le HCR ont organisé un atelier en ligne auquel ont participé des responsables municipaux et d'autres responsables locaux qui ont appelé à plus de coopération entre les institutions centrales et locales dans le règlement des problèmes auxquels se heurtaient les personnes déplacées.

29. Dans le cadre du processus de Skopje, initiative régionale facilitée par le HCR et l'OSCE dont l'objectif est de promouvoir des solutions durables pour les personnes déplacées originaires du Kosovo, le groupe de travail technique composé de représentants de Belgrade, Podgorica, Pristina et Skopje qui avait été constitué s'est réuni en ligne en juillet pour examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre d'un programme de solutions durables. Ses membres ont convenu de mettre au point un plan d'action conjoint et de tenir leur prochaine réunion en octobre 2021.

30. Le HCR a continué d'aider les membres des communautés ashkali, égyptienne et rom du Kosovo à obtenir des documents d'identité et à régler leurs problèmes d'état civil afin qu'ils puissent accéder aux services publics. Il a fourni une aide juridique à 63 personnes (36 femmes et 27 hommes) dans le cadre de leur enregistrement à l'état civil et permis à 55 personnes (7 femmes et 48 hommes) d'accéder à l'éducation, à l'aide sociale, à la propriété et aux droits à pension. Il a également apporté un soutien psychosocial à 18 personnes rescapées de violences fondées sur le genre (16 femmes et 2 hommes) issues de ces communautés.

31. Au cours de la période considérée, aucune contribution n'a été versée au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour venir en aide aux communautés ashkali, égyptienne et rom du Kosovo touchées par le saturnisme, dont les besoins n'ont donc pas pu être satisfaits.

32. La migration mixte vers le Kosovo s'est poursuivie, 729 nouveaux arrivants ayant été enregistrés, dont 313 qui ont déposé une demande d'asile. Quelque 200 à 300 migrants qui n'ont pas été accueillis dans des centres ne sont toujours pas enregistrés et n'ont pas accès aux ressources publiques. Un total de 45 personnes,

pour la plupart en mauvaise santé, ont été enfermées dans un centre de détention à Vranidoll/Vrani Do, dans le district de Pristina. L'ensemble des demandeurs d'asile et des réfugiés ont été inclus dans le plan national de vaccination contre la COVID-19, et le HCR a veillé à ce qu'ils bénéficient d'une aide juridique gratuite, d'un soutien psychosocial et de services d'interprétation. Début septembre, les autorités du Kosovo ont également fourni un abri temporaire à près de 1 000 personnes évacuées d'Afghanistan, conformément aux accords passés entre les autorités du Kosovo, les États-Unis et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

33. Le 21 mai, le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée du Kosovo ont adressé à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) une lettre conjointe dans laquelle ils ont déclaré que le gouvernement s'engageait à protéger son patrimoine culturel et demandé le retrait du monastère de Visoki Dečani, du Patriarcat de Peć, du monastère de Gračanica et de l'Église de la Sainte Vierge de Ljeviš de la Liste du patrimoine mondial en péril. Ils ont également demandé que le Kosovo soit désigné comme seul responsable de ces sites et exprimé le souhait qu'il devienne membre de l'UNESCO. Les représentants de l'Église orthodoxe serbe du Kosovo ont accusé les autorités de chercher à faire du Kosovo « un territoire albanais ethniquement pur » et exigé que le patrimoine serbe soit protégé contre le « comportement irresponsable des institutions du Kosovo ». Cette lettre faisait suite à l'annonce faite le 8 avril par Europa Nostra, une organisation non gouvernementale établie à La Haye et œuvrant pour la sauvegarde du patrimoine culturel et naturel, de son intention d'inscrire le monastère de Visoki Dečani sur sa liste des sept sites patrimoniaux les plus menacés d'Europe. Cette annonce a suscité des réactions au sein du gouvernement comme de l'opposition au Kosovo, qui ont répondu que le monastère ne remplissait pas les critères nécessaires pour figurer sur la liste. À sa session tenue du 16 au 31 juillet 2021, le Comité intergouvernemental de la protection du patrimoine mondial culturel et naturel a décidé de maintenir les quatre sites susmentionnés sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO. En dépit de cette décision, et malgré les appels lancés par l'Église orthodoxe serbe et des acteurs internationaux en faveur de l'application de la décision rendue le 19 mai 2016 par la Cour constitutionnelle du Kosovo, dans laquelle celle-ci confirmait les droits de propriété du monastère de Visoki Dečani sur 24 hectares de terres adjacentes, aucun progrès n'a été fait.

34. En outre, le 10 juin, la célébration de la première liturgie dans l'église inachevée du Christ-Sauveur à Pristina, qui fait l'objet d'un conflit de propriété entre l'Université de Pristina et l'Église orthodoxe serbe, a entraîné des manifestations organisées par l'Université et ses étudiants albanais du Kosovo lors desquelles des graffitis haineux ont été tracés sur le bâtiment de l'église.

VII. État de droit et droits humains

35. Pendant la période considérée, le Ministère de la justice a entamé ses travaux sur l'intégrité des autorités judiciaires du Kosovo et la rédaction d'une loi sur la confiscation des biens acquis illicitement, conformément aux priorités du gouvernement concernant le renforcement de la justice et la lutte contre la corruption. Le gouvernement a également approuvé une stratégie et un plan de renforcement de l'état de droit pour la période 2021-2026.

36. Les institutions du Kosovo ont intensifié leur lutte contre la criminalité organisée et la corruption, ce qui s'est traduit par une augmentation du nombre d'arrestations et de mises en examen. Entre mars et mai, plusieurs opérations de grande envergure ont conduit à l'arrestation de plus de 30 personnes soupçonnées de trafic illicite de migrants, de fraude et de commerce illégal de stupéfiants et d'armes.

En avril et en juin, le Service de police du Kosovo a arrêté 33 employés du Ministère de l'agriculture et d'organismes apparentés qui étaient soupçonnés d'avoir détourné des subventions agricoles. En juin, le Président de la Commission indépendante des médias et un autre responsable ont été arrêtés, soupçonnés, eux, de corruption active. La divulgation, en juillet, d'informations selon lesquelles des actes d'abus de fonctions officielles et de trafic d'influence et des fautes graves auraient été commis a entraîné la démission d'une juge de haut rang membre du Conseil judiciaire du Kosovo ainsi que le licenciement du Directeur de la cellule de renseignements financiers.

37. Le 14 juin, le maire d'Istog/Istok a été condamné à un an d'emprisonnement pour avoir octroyé un contrat à une entreprise appartenant à un membre de sa famille, et le maire de Klllokot/Klokot a été mis en examen en juillet pour des délits liés aux élections. Le maire de Malishevë/Mališevo a fait l'objet de deux mises en examen, pour abus de pouvoir et pour fraude et blanchiment d'argent. Le 7 juillet, le Parquet spécialisé a engagé des poursuites contre l'ancienne Ministre de l'intégration européenne et quatre autres fonctionnaires pour abus de fonctions officielles dans le cadre d'un contrat avec une société de conseil étrangère. Le 12 août, la Cour d'appel a confirmé la mise en examen de l'ancien Secrétaire du Ministère des infrastructures et de trois autres fonctionnaires pour abus de fonctions officielles, blanchiment d'argent et trafic d'influence.

38. Les tribunaux du Kosovo ont également statué dans deux affaires concernant des crimes de guerre et des infractions connexes. Le 23 mars, la Section spéciale du Tribunal de première instance de Pristina a déclaré deux anciens membres des forces de police serbes coupables d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile en 1999 dans le village de Nerodime e Epërme/Gornje Nerodimlje, dans la municipalité de Ferizaj/Uroševac, et les a condamnés respectivement à 14 ans et 6 mois et à 7 ans d'emprisonnement. En outre, un Albanais du Kosovo a été arrêté à Pejë/Peć le 30 mars et placé en détention provisoire car il était soupçonné d'avoir commis des crimes de guerre contre la population civile en mars 1999 dans le village d'Izbicë/Izbica, dans la municipalité de Skenderaj/Srbica. En juin, comme suite aux modifications apportées au Code de procédure pénale, les tribunaux du Kosovo se sont déclarés compétents pour juger par contumace les auteurs de violations présumées du droit international humanitaire et du droit pénal international.

39. Le gouvernement a achevé l'élaboration de deux textes pour le suivi de l'application de la loi sur la protection contre la discrimination et de la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations formulées par le Bureau du Médiateur du Kosovo aux fins de la promotion des droits humains. Malgré quelques progrès, la plupart des recommandations du Médiateur n'ont pas encore été appliquées.

40. La MINUK a lancé une initiative pilote visant à surveiller les incitations à la haine et les propos haineux sur les médias sociaux et en ligne qui s'inscrit dans le droit fil de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine et du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence.

41. La MINUK a continué d'appuyer les efforts déployés pour faire la lumière sur le sort de 1 630 personnes (1 367 hommes et 263 femmes) toujours portées disparues au Kosovo depuis les événements de 1998-1999. Le 16 avril, elle a participé à une réunion du Groupe de travail sur les personnes portées disparues à la suite des événements survenus au Kosovo, composé de représentants de Pristina et de Belgrade, à laquelle ont également assisté des représentants des familles des personnes albanaises et serbes du Kosovo portées disparues. Les exhumations

entreprises sur le site du charnier de Kiževak (Serbie) se sont achevées en mai et l'identification des dépouilles au moyen de tests ADN a commencé.

42. Le 18 août, le gouvernement a organisé la première réunion d'un groupe de travail chargé de rédiger une stratégie pour la justice transitionnelle, composé de représentants des institutions du Kosovo et des organisations de la société civile. Cette stratégie devrait tenir compte du vécu, des besoins et des droits de toutes les victimes, hommes et femmes. La MINUK a continué à plaider en faveur d'une approche axée sur les victimes et de l'inclusion de toutes les communautés dans les processus de justice transitionnelle.

43. À la suite de consultations approfondies menées par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime avec l'appui de la MINUK et en partenariat avec l'organisation intergouvernementale appelée « Initiative régionale contre la corruption », les autorités du Kosovo ont approuvé, fin juin, un plan de lutte contre la corruption et le financement illicite à l'échelle régionale dont l'objectif est de s'assurer que les activités menées à cet effet sont conformes aux cadres correspondants des Nations Unies et de l'Union européenne.

VIII. Les femmes et la paix et la sécurité

44. Depuis sa création, en février 2018, la commission gouvernementale du Kosovo chargée de vérifier et de reconnaître le statut de personne rescapée de violences sexuelles liées au conflit a reçu 1 528 demandes. À ce jour, 987 demandeurs (949 femmes et 38 hommes) ont obtenu ce statut et 222 (189 femmes et 33 hommes) ont vu leur demande rejetée. Le 5 juillet, la Section spéciale du Tribunal de première instance de Pristina a rendu un verdict historique contre un ancien membre de la police de réserve serbe, qu'elle a déclaré coupable de crimes de guerre, notamment des viols, commis contre la population civile en mai 1999 dans la municipalité de Vushtrri/Vučitrn. L'accusé a été condamné à 10 ans d'emprisonnement. Il s'agit de la toute première condamnation pour violences sexuelles liées à un conflit prononcée par une juridiction du Kosovo. La MINUK a fourni à quelque 180 rescapé(e)s de violences sexuelles liées au conflit une formation professionnelle, une assistance psychosociale, une aide juridictionnelle et des soins médicaux, et a produit une vidéo pour aider à combattre la stigmatisation de ces personnes.

45. Le meurtre présumé d'une jeune femme par son compagnon à Ferizaj/Uroševac, fin août, a provoqué un tollé général et une série de marches de protestation menées par divers groupes de la société civile dans tout le Kosovo. Le Service de police du Kosovo a arrêté l'auteur présumé des faits et un complice, mais les manifestants ont critiqué le système judiciaire pour avoir laissé le principal suspect en liberté malgré de précédentes mises en examen, notamment pour une tentative de meurtre commise en 2013 et pour laquelle l'intéressé n'a pas encore été jugé. Le 24 août, le Groupe de la sécurité et de la problématique femmes-hommes, groupe multipartite composé de représentantes et de représentants de la communauté internationale, du gouvernement et de la société civile, a demandé aux institutions concernées de prendre des mesures concrètes pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles, en protéger les victimes et en poursuivre et condamner les auteurs. Les institutions du Kosovo ont continué de mener des actions pour prévenir et combattre cette forme de violence, notamment par l'intermédiaire de la Coordinatrice de la protection contre la violence domestique au Kosovo et du groupe de travail interministériel sur la violence domestique. Des travaux ont également été entrepris en vue de l'élaboration d'une stratégie de protection et d'un plan d'action contre ces violences, ainsi que du réexamen et de la modification de la législation sur l'aide juridique gratuite et sur la violence domestique.

46. Le 23 juin, la MINUK et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont organisé la Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité au Kosovo, qui a permis à des femmes et à des hommes de différents horizons de débattre des effets disproportionnés de la pandémie sur la santé, l'éducation, l'emploi, la sécurité et la protection sociale des femmes. Les participantes et participants ont souligné qu'il était capital de veiller à ce que les femmes participent pleinement à tous les processus de réflexion et de décision concernant la COVID-19.

47. Lors d'une visite au Kosovo, les 7 et 8 juillet, la Présidente en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre suédoise des affaires étrangères, Ann Linde, et la Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, Åsa Regnér, se sont entretenues des possibilités de faire progresser le programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Kosovo avec de hauts responsables nationaux, des organisations de défense des droits des femmes et des acteurs internationaux.

IX. Renforcement de la confiance, partenariats et coopération

48. La MINUK a continué de travailler en étroite collaboration avec l'Équipe des Nations Unies au Kosovo et les partenaires locaux et internationaux pour aider à faire face aux conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la population et à faire progresser le renforcement de la confiance dans tout le Kosovo.

49. La Mission a continué de soutenir l'intégration du système judiciaire et de l'administration de la justice au Kosovo : elle a contribué à réduire le nombre d'affaires en souffrance en fournissant au Tribunal de première instance de Mitrovica les services de traducteurs et d'assistants juridiques, du matériel et d'autres formes d'aide. En coopération avec le PNUD, elle a épaulé la création d'un bureau de traduction entièrement équipé au Tribunal de première instance de Pristina et la formation des traducteurs devant y travailler. Avec son soutien et celle de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo, une boulangerie industrielle a été créée au Centre pénitentiaire pour femmes et pour mineurs de Lipjan/Lipljan, où elle servira de centre de formation professionnelle, le but étant de faciliter la réinsertion sociale des détenu(e)s.

50. Le Centre d'aide juridique du Kosovo Law Institute, qui bénéficie du soutien de la MINUK, a fourni une aide juridique gratuite à 572 personnes (205 femmes et 367 hommes), dans les domaines du droit de la propriété, du droit du travail et des retraites, et de la violence domestique. Dans le cadre d'un projet financé par la Mission, une organisation non gouvernementale locale dénommée « Initiative for Justice and Equality » a organisé une conférence régionale qui s'est tenue en ligne le 21 juin et lors de laquelle a été présenté un rapport sur l'accès des femmes aux ressources financières et à la propriété dans les Balkans occidentaux. Les principales difficultés constatées dans ce rapport étaient la non-application de la législation et le défaut d'harmonisation des pratiques judiciaires.

51. Le 20 mai, en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations, la MINUK a présenté l'édition imprimée d'un nouveau dictionnaire albanais-serbe et serbe-albanais, projet auquel ont collaboré des linguistes de Pristina, de Mitrovica et de Belgrade pour la première fois en plus de 30 ans. Ce dictionnaire, qui compte 40 000 entrées, est l'un des plus complets pour cette combinaison linguistique. En juillet, après plusieurs années de campagnes de persuasion et de soutien de la part de l'Organisation des Nations Unies, de l'OSCE et d'autres partenaires internationaux et locaux, le programme de balkanistique de l'Université de Pristina a été réadmis dans la liste des Bachelors of Arts obtenus à l'issue de quatre

années d'études pour une période de trois ans, ce qui a marqué une étape importante dans la promotion du multilinguisme dans l'enseignement supérieur au Kosovo.

52. Le Programme des Nations Unies pour les établissements humains a mis l'aménagement de l'espace au service de l'intégration sociale et du renforcement de la confiance en aidant quatre municipalités du nord du Kosovo à élaborer des plans de développement local et de mobilité urbaine durable qui permettent les échanges interethniques et la participation de la population à la formulation des politiques. La participation de la population à l'établissement d'une carte de la mobilité culturelle pour les villages pluriethniques de la municipalité de Skenderaj/Srbica a débouché, pour la première fois, sur une même vision d'un quartier multiethnique fondée sur un patrimoine culturel et naturel commun.

53. En mai, avec le soutien de la MINUK, un groupe d'organisations de la société civile a publié son deuxième rapport annuel conjoint sur la situation des droits humains au Kosovo, qui vient combler une lacune dans les activités d'observation et d'information menées au niveau local. Ses auteurs y formulent, à l'intention des institutions du Kosovo, des recommandations concrètes destinées à faire progresser la réalisation des droits humains. En avril, la Mission et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo ont coprésidé une réunion du Groupe de travail international pour les droits de l'homme, qui comprend d'autres partenaires internationaux actifs au Kosovo. Il s'agissait de renforcer la coordination sur les questions relatives aux droits humains dans le contexte de la crise de la COVID-19. La MINUK a ensuite facilité l'adoption d'un document visant à guider tous les acteurs internationaux dans leurs échanges avec les autorités locales sur les questions relatives aux droits humains.

54. La Mission a continué de soutenir l'autonomisation économique des femmes et les initiatives multiethniques mises en place par des jeunes face à la pandémie de COVID-19. En partenariat avec des organisations de femmes locales, elle a mobilisé plus de 140 femmes afin qu'elles fabriquent des masques réutilisables destinés à être distribués aux municipalités du Kosovo. Elle a également facilité la tenue en ligne d'une série de réunions entre des responsables municipaux et des jeunes de diverses communautés afin que ceux-ci s'entretiennent des préoccupations des jeunes et des possibilités de coopération pendant la pandémie. Elle a financé une campagne de sensibilisation en ligne dans le cadre de laquelle de jeunes acteurs de la consolidation de la paix se sont associés à diverses parties prenantes pour produire des podcasts, des vidéos et des blogs proposant des solutions aux principaux problèmes que connaissent les jeunes au Kosovo. Elle a donné une formation sur les droits économiques et sociaux dans le contexte de la pandémie à l'intention de plus de 140 jeunes de différentes origines ethniques.

55. Le 25 juin, le Premier Ministre du Kosovo et la Coordonnatrice des activités de développement des Nations Unies au Kosovo ont coprésidé une réunion inaugurale du comité directeur mixte sur la mise en œuvre du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2021-2025, plan-cadre dans lequel sont définis les domaines dans lesquels le système des Nations Unies pour le développement et les partenaires du Kosovo peuvent coopérer en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, en tenant compte des priorités du gouvernement et des objectifs fixés pour l'intégration à l'Union européenne. Le gouvernement et l'Équipe des Nations Unies au Kosovo contrôleront conjointement la mise en œuvre du plan-cadre, avec la collaboration d'organismes publics, de la MINUK et d'autres partenaires locaux et internationaux.

56. La MINUK a continué de fournir des services de certification de documents aux résidents du Kosovo : 1 969 documents d'état civil ont ainsi été traités. Elle a facilité la publication de 35 notices rouges et de 2 notices jaunes de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ainsi que la présentation au Kosovo

de 11 demandes d'extradition émanant d'États membres de cette organisation. Elle a également fait créer 1 172 entrées dans les bases de données de cette dernière, ce qui porte à 717 le nombre total de dossiers en cours concernant le territoire ou les habitants du Kosovo.

X. Observations

57. Je me félicite de l'engagement exprimé par le nouveau gouvernement du Kosovo de mettre en œuvre un programme de réforme ambitieux et des premières mesures prises à cet égard, qui témoignent d'un fort soutien au changement parmi la population. Une véritable réforme institutionnelle est une entreprise de longue haleine qui exige des pouvoirs législatif et exécutif qu'ils s'engagent et se mobilisent, sur le plan technique, pour changer la culture de gouvernance. Elle nécessite aussi une vision stratégique à long terme fondée sur le respect de l'état de droit, des droits humains et de l'inclusion sociale.

58. Je me réjouis de la reprise du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Je demande aux parties de dialoguer de manière constructive, notamment en ce qui concerne l'application des accords existants, et d'éviter tout retour en arrière dans ce processus qui dure depuis de longues années. Elles pourraient ainsi donner à une nouvelle génération l'espoir de voir la situation progresser, en surmontant les obstacles au renforcement de la confiance et à la réconciliation et en ouvrant la voie à une reprise économique et à la coopération.

59. L'adoption de la stratégie en matière d'état de droit pour 2021-2026 et du plan d'action qui l'accompagne est importante pour le renforcement du système judiciaire, de même que la vérification des antécédents des hauts fonctionnaires de celui-ci, l'amélioration de la justice pénale et de l'accès à la justice et le renforcement de la lutte contre la corruption. Comme les autres partenaires internationaux du Kosovo, l'Organisation est prête à appuyer les objectifs de cette stratégie.

60. J'invite instamment les autorités de Pristina et de Belgrade à participer pleinement aux activités du Groupe de travail sur les personnes portées disparues, en étroite coopération avec les membres des familles, et à mettre leurs dissensions de côté dans le processus d'élucidation du sort de ces personnes.

61. Je recommande en outre fortement à toutes les institutions centrales et locales de créer, en collaboration avec les organisations de la société civile et les populations locales, un climat propice tant au retour en toute sécurité, dans la dignité et de manière durable de tous les déplacés à l'intérieur du Kosovo et de tous les rapatriés qu'à la réinsertion sociale de ces personnes.

62. Je reste très préoccupé par les cas de violence de genre et de violence domestique signalés au Kosovo. J'exhorte les organismes publics, la société civile et les organisations internationales à continuer de renforcer la législation et les politiques relatives à ces violences et à prendre des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre effective de ces textes.

63. L'Organisation des Nations Unies continue de soutenir la participation pleine et égale des femmes aux processus politiques et à tous les aspects de la vie sociale et politique au Kosovo, participation qui, je l'espère, restera au premier plan du programme d'action du nouveau gouvernement.

64. L'Organisation reste par ailleurs déterminée à aider toutes les communautés du Kosovo, en particulier les plus vulnérables. À cet égard, je regrette que les contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale des Nations Unies créé pour soutenir les communautés ashkali, égyptienne et rom du Kosovo continuent de

manquer à l'appel, et demande une nouvelle fois aux États Membres et aux autres acteurs et organisations de contribuer à ce fonds.

65. Dans l'esprit des recommandations formulées dans mon rapport sur Notre Programme commun, j'invite les institutions du Kosovo et les partenaires internationaux à être solidaires et à coopérer entre eux pour résoudre les grands problèmes qui se posent dans tous les aspects de la vie au Kosovo et au-delà, notamment les ravages causés par la pandémie de COVID-19, ainsi qu'à s'engager en faveur du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques, en particulier par le renforcement de la coopération dans la région.

66. Je remercie mon représentant spécial, Zahir Tanin, pour son leadership, ainsi que le personnel de la Mission, la Coordonnatrice des activités de développement des Nations Unies et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour leur soutien général sur le terrain. Soucieuse, en priorité, de la santé et de la sécurité du personnel des Nations Unies et de la nécessité d'aider les communautés du Kosovo, la Mission a assuré la continuité de ses activités et s'est employée à atténuer les conséquences de la pandémie.

67. J'exprime en outre ma gratitude pour leur collaboration étroite et stratégique aux partenaires de longue date de l'Organisation, tels que l'Union européenne, la Force internationale de sécurité au Kosovo et l'OSCE, qui, dans un esprit de solidarité et de soutien, aident la population du Kosovo à faire face à des situations complexes toujours d'actualité.

Annexe I

Rapport du Haut Représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Secrétaire général sur les activités de la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo du 16 mars au 15 septembre 2021

1. Résumé

Le 18 mai 2021, la mission « État de droit » menée par l'Union européenne au Kosovo a présenté son rapport spécial sur les incidences de la COVID-19 sur l'état de droit au Kosovo au cours de la période allant de mars 2020 à mars 2021, dans lequel sont exposés les principaux problèmes qui se sont posés dans les systèmes judiciaire et pénitentiaire pendant la pandémie. Ces observations s'accompagnent de recommandations concrètes et réalistes devant permettre aux institutions du Kosovo garantes de l'état de droit de mieux faire face à la crise sanitaire actuelle.

La mission a apporté son soutien à l'Association des femmes de l'Administration pénitentiaire du Kosovo en donnant des formations en ligne et en organisant un atelier de deux jours sur le renforcement du pouvoir d'action du personnel féminin de cette administration. Il s'agissait de la première réunion en présentiel organisée dans le cadre des projets de la mission après une pause de neuf mois due à la pandémie.

Afin d'aider l'Institut médico-légal dans ses activités relatives aux personnes portées disparues, la mission a continué d'épauler les exhumations auxquelles il est procédé dans la carrière de Kiževak (Serbie), site à la découverte duquel elle a contribué pour beaucoup. L'Institut a confirmé l'identité de six personnes portées disparues lors du conflit du Kosovo et remis les dépouilles aux familles.

2. Suivi

Le suivi des affaires s'est poursuivi pendant toute l'année 2021, malgré la pandémie. Chaque fois que cela était possible et conformément aux restrictions en vigueur, des membres de la mission ont assisté en personne aux audiences et aux réunions avec le Service de police, les procureurs et les juges. Les relations de confiance établies de longue date avec tous les interlocuteurs locaux ont permis aux observateurs de la mission d'être tenus informés en permanence de tous les faits nouveaux, même lorsque les contacts se limitaient à des communications téléphoniques ou à des visioconférences.

Depuis sa création, en 2018, le groupe de la mission chargé du suivi des affaires a établi quatre rapports systémiques et thématiques, qui ont été communiqués aux interlocuteurs locaux et aux partenaires internationaux concernés et ont fait l'objet d'échanges de vues avec eux. Outre ces rapports, qu'elle continuera à produire et à publier régulièrement, la mission établit des rapports spéciaux sur différentes questions et différents aspects de ses travaux. En mai 2021, elle a publié son rapport spécial sur les incidences de la COVID-19 sur l'état de droit au Kosovo pendant la période allant de mars 2020 à mars 2021. Il s'agit du premier rapport dans lequel sont recensés systématiquement les principaux problèmes qui se sont posés dans les systèmes judiciaire et pénitentiaire du Kosovo pendant la pandémie. On y trouve des observations, une analyse et une série de recommandations concrètes et réalistes dont une partie a déjà été appliquée par les interlocuteurs locaux de la mission. En témoigne, par exemple, la stratégie en matière d'état de droit pour 2021-2026 définie par le gouvernement et approuvée en août. Cette stratégie est le fruit de l'examen fonctionnel entrepris en 2016 et de l'analyse approfondie des problèmes qui se posent dans le domaine de l'état de droit au Kosovo auquel il a donné lieu. Elle est assortie

de propositions quant aux moyens de résoudre ces problèmes. La mission a appuyé ces travaux en participant aux différents groupes de travail créés pour traiter certains aspects et en soumettant ses avis et recommandations au Ministère de la justice. Les conclusions et les recommandations qu'elle a formulées dans son rapport spécial sur les incidences de la COVID-19 sur l'état de droit au Kosovo ont été prises en compte.

En 2020, la mission a aidé le Groupe d'enquête sur les crimes de guerre du Service de police du Kosovo à mettre en place une base de données électronique sur les crimes de guerre, outil important pour la gestion des affaires pénales complexes qui permet également une analyse qualitative des affaires. Elle a également contribué à ces travaux en proposant plusieurs ateliers de formation au personnel du Groupe d'enquête. D'autres acteurs internationaux au Kosovo ont exprimé des avis positifs au sujet de cet outil, qui a eu pour effet de renforcer le soutien audit groupe. En juin, en étroite coopération avec celui-ci, la mission a procédé à l'évaluation de la mise en place de la base de données. Elle a conclu que l'opération avait bien progressé, la base de données étant utilisée et alimentée régulièrement et recensant déjà plus de 400 affaires de crimes de guerre. En outre, et toujours pour ce qui est des aspects positifs, le Groupe d'enquête sur les crimes de guerre avait ouvert des enquêtes de police sur toutes les affaires de disparition et commencé à rechercher des liens avec des enquêtes en cours sur des crimes de guerre.

En collaboration avec le Service de police du Kosovo, la mission a lancé un projet visant à renforcer la coopération entre les inspecteurs de l'environnement et la police, le but étant de mieux faire respecter la loi dans les affaires de criminalité environnementale. Le projet débutera à l'automne et sera mis en œuvre conjointement par la municipalité de Gjakovë/Djakovica, la police locale et les organisations non gouvernementales qui veillent à la protection de l'environnement dans la région.

La mission a adapté les activités de surveillance qu'elle menait dans les établissements de l'Administration pénitentiaire du Kosovo aux restrictions liées à la pandémie tout en maintenant des contacts réguliers avec la direction de l'Administration et les 11 établissements en question afin de pouvoir évaluer la manière dont celle-ci gérait les nouveaux problèmes posés par la COVID-19. Elle a tout particulièrement veillé à ce que les restrictions mises en place dans les établissements pénitentiaires en raison de la pandémie soient conformes aux lignes directrices internationales et européennes en matière de respect des droits humains et de traitement de certaines catégories de détenus, tels que les personnes vulnérables, les mineurs, les femmes, les personnes connues ou les personnes radicalisées. Dès que cela a été possible, les visites en personne ont repris dans tous les établissements. La mission a régulièrement fait part à la direction de l'Administration pénitentiaire et aux directeurs de tous les établissements de ses observations et recommandations sur la meilleure façon de gérer les restrictions liées à la pandémie.

Pour faire mieux apparaître la nécessité d'accroître le nombre de femmes dans l'Administration pénitentiaire du Kosovo, notamment aux postes de direction, la mission a soutenu les activités de l'Association des femmes de cette administration en dispensant des formations en ligne et en facilitant la prise de contact entre l'Association et les acteurs locaux et internationaux concernés et des associations analogues du monde entier. En juillet, la mission a organisé un atelier de deux jours sur le renforcement du pouvoir d'action du personnel féminin de l'Administration qui s'inscrit dans le cadre d'un projet qu'elle finance et dont l'objectif est de former des femmes et de leur donner davantage d'outils dans les domaines de la gestion du stress, de la communication et de la résolution de problèmes sur le lieu de travail. Il s'agissait de la première réunion en présentiel organisée dans le cadre des projets de la mission après une pause de neuf mois due à la pandémie.

La mission a continué d'aider l'Administration pénitentiaire du Kosovo à remédier à deux problèmes majeurs constatés l'année dernière. Elle a organisé à l'intention du personnel pénitentiaire des ateliers de formation sur le traitement des détenus souffrant de problèmes de santé mentale et sur le plan d'urgence en cas de suicide ou d'automutilation qu'elle avait établi à la demande de la direction de l'Administration. En juillet, elle a remis à cette dernière un rapport sur le traitement des détenus souffrant de problèmes de santé mentale dans les établissements pénitentiaires et dans les hôpitaux. Ce rapport repose sur les constatations faites par les experts de la mission lors de visites dans différents établissements, les échanges qui ont eu lieu avec le personnel pénitentiaire et les observations formulées au cours de la série d'ateliers sur le traitement de la catégorie de détenus en question. Il y est recommandé à l'Administration pénitentiaire, au Ministère de la justice et au Ministère de la santé de modifier leurs politiques respectives concernant la prise en charge de ces détenus et d'accroître les capacités de placement pour ce groupe dans les établissements pénitentiaires.

La mission et la MINUK ont toutes deux fait don d'équipements en vue de la création, au Centre pénitentiaire pour femmes de Lipjan/Lipljan, d'une nouvelle boulangerie qui a été officiellement inaugurée fin juillet. L'objectif est de donner aux détenues les moyens de s'assumer en les formant à la fabrication de pain et de pâtisseries et à la gestion d'une boulangerie, afin qu'elles aient de meilleures perspectives d'emploi à leur sortie de prison.

À l'appui des activités du Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux, les experts de la mission ont continué d'œuvrer à l'application du protocole technique de gestion intégrée des frontières conclu dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Faute de voies de communication officielles entre les deux parties aux six points de passage communs, la mission a été le seul canal de communication entre elles, à l'occasion de ses visites régulières aux points de passage communs et grâce à ses contacts avec des représentants des deux parties. En juillet, le Ministre de l'intérieur a approuvé la création, au Centre national de gestion des frontières, d'un groupe qui s'occuperait des mesures et procédures d'acceptation et d'utilisation des renseignements préalables concernant les voyageurs (RPCV) et des données des dossiers passagers (PNR), ainsi que le rétablissement du Groupe de la répartition des missions et de la coordination pour la gestion intégrée des frontières, qui n'était plus opérationnel depuis des années. La mission, qui prônait depuis longtemps la création du premier groupe et le rétablissement du second, a participé aux activités du groupe de travail auquel a été confiée la rédaction de l'instruction relative au groupe des RPCV et des données PNR. Ces décisions du Ministère sont de première importance pour la mise en œuvre opérationnelle du système et constituent une étape importante dans l'action que le Kosovo doit mener afin d'être en conformité avec les lignes directrices formulées par l'Union européenne pour l'amélioration de sa gestion des frontières.

En juillet, la mission a observé des améliorations considérables en ce qui concerne le respect des accords conclus dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne au sujet de l'entretien et de la remise en état des locaux situés aux six points de passage communs entre la Serbie et le Kosovo. Les efforts déployés par la mission pour convaincre les deux parties d'appliquer les dispositions du protocole technique de gestion intégrée des frontières n'ont fait que de modestes progrès sur ce point précis ces dernières années. En revanche, l'instauration coordonnée de contrôles routiers allégés a permis aux deux parties de faire face très efficacement à l'afflux de véhicules pendant la période estivale et de réduire considérablement les temps d'attente de part et d'autre des frontières par rapport aux années précédentes.

La mission a apporté son concours au Ministère de l'intérieur et de l'administration publique et au service de l'état civil dans la mise en œuvre des accords techniques sur la liberté de circulation, comme convenu dans le cadre du dialogue entre Belgrade et Pristina facilité par l'Union européenne. Le processus reste lent et laborieux en raison de l'ampleur de ces accords ainsi que des difficultés et des retards qui résultent des fréquents changements de gouvernement au Kosovo. La mission a épaulé et conseillé le Ministère et le service de l'état civil dans la poursuite des travaux relatifs aux instructions administratives et à la prorogation des décrets ministériels visant à faciliter la reconnaissance des documents et à garantir l'exonération fiscale de l'immatriculation des véhicules pour les Serbes du Kosovo. La reconnaissance par les autorités du Kosovo des documents délivrés par les autorités serbes (certificats de naissance, de mariage et de décès, et permis de conduire) et la facilitation de l'immatriculation des véhicules avec des plaques « KS » ou « RKS » pour les propriétaires de véhicules portant des plaques de l'ex-Yougoslavie ou analogues sont d'une importance capitale pour une liberté de circulation véritable, essentiellement pour la population serbe du Kosovo, mais pas exclusivement. Des décisions sur la prorogation des décrets ministériels et la validité des plaques d'immatriculation « KS » sont attendues depuis septembre 2020, ce qui demeure un obstacle sérieux à la pleine liberté de circulation des Serbes du Kosovo.

La mission a continué à fournir des évaluations sur l'utilisation des documents pertinents (passeports, cartes d'identité, permis de conduire, certificats d'immatriculation des véhicules et documents d'entrée et de sortie) aux points de passage communs lorsqu'il en recevait la demande de l'équipe du Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux.

La mission a continué de conseiller le Président du Tribunal de première instance et le Chef de la Division de la Cour d'appel de Mitrovica, ainsi que d'autres autorités judiciaires, afin d'appuyer l'application du Premier Accord de Bruxelles sur les principes gouvernant la normalisation des relations et de l'Accord sur la justice et d'assurer la mise en place intégrale des mécanismes de l'état de droit dans les municipalités du nord du Kosovo. En outre, elle a suivi de près l'évolution de la situation au Conseil judiciaire du Kosovo, au Conseil des procureurs du Kosovo, à la Cour suprême, à la Cour d'appel et au Ministère de la justice, ce qui a favorisé la bonne application des accords susmentionnés. Elle a signalé à plusieurs reprises des lacunes dans cette application, en étroite collaboration avec le Représentant spécial de l'Union européenne au Kosovo et le Représentant spécial de l'Union européenne pour le dialogue entre Belgrade et Pristina et les autres questions régionales concernant les Balkans occidentaux.

3. Opérations

Les fonctions opérationnelles sont assurées par le pilier Opérations de la mission qui, en sa qualité de deuxième intervenant en matière de sécurité, maintient une capacité résiduelle limitée et continue d'apporter son concours à la capacité de maîtrise des foules et de maintien de l'ordre du Service de police du Kosovo, notamment sous la forme d'avis et de séances de formation conjointes. Le mécanisme d'intervention pour les questions de sécurité mis en place au Kosovo comporte trois niveaux : le Service de police du Kosovo est le premier intervenant, puis vient la mission et enfin la Force internationale de sécurité au Kosovo.

La mission a prêté son concours aux activités essentielles de l'Institut médico-légal du Kosovo concernant les personnes portées disparues. Les experts médico-légaux de la mission ont continué d'épauler les exhumations auxquelles il est procédé dans la carrière de Kiževak (Serbie), site à la découverte duquel la mission a contribué

pour beaucoup, en 2020. Lors des fouilles effectuées en mai, l'Institut a exhumé les corps d'au moins sept personnes qui n'ont pas été identifiées. On attend les résultats des analyses d'ADN. En revanche, au cours de la période considérée, l'Institut a pu confirmer l'identité de six personnes disparues retrouvées précédemment sur d'autres sites et a remis les dépouilles aux familles.

La mission a continué d'appuyer le Service de police du Kosovo en matière de coopération policière internationale. Le Kosovo n'étant pas membre de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), la mission facilite l'échange d'informations entre le Groupe de coordination des services de répression à l'échelle internationale du Service de police du Kosovo et les Bureaux centraux nationaux d'INTERPOL, sous l'égide de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Elle a également continué de faciliter l'échange d'informations concernant les enquêtes portant sur des infractions graves entre l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et le Service de police du Kosovo par l'intermédiaire du Bureau de liaison d'Europol en Suède, ainsi qu'entre le Service de police du Kosovo et les autorités serbes conformément au protocole en place entre la mission et le Ministère serbe de l'intérieur.

La mission a continué d'apporter son concours aux Chambres spécialisées du Kosovo et au Bureau du Procureur spécialisé comme le prévoit la législation pertinente du Kosovo.

Annexe II

Chambres spécialisées et Bureau du Procureur spécialisé

L'activité judiciaire des Chambres spécialisées a continué d'augmenter au cours de la période considérée, pendant laquelle deux affaires en étaient au stade de la mise en état et deux autres ont été renvoyées en jugement. La Présidente, le Juge de la mise en état, les juges de première instance et les juges d'appel ont rendu près de 200 ordonnances et décisions. Pendant la période considérée, 12 audiences se sont tenues devant le Juge de la mise en état et 25 devant les juges de première instance. Les parties ont assisté aux audiences, en présentiel ou par visioconférence.

Depuis l'arrestation de Pjetër Shala, le 16 mars, les détenus sous la garde des Chambres spécialisées sont au nombre de huit. M. Shala a été arrêté en Belgique par les autorités belges en exécution d'un mandat d'arrêt et d'un acte d'accusation confirmé par le Juge de la mise en état. Il a été transféré au centre de détention des Chambres spécialisées, à La Haye, le 15 avril. La première comparution devant le Juge de la mise en état a eu lieu le 19 avril.

Le 5 mai, la Présidente des Chambres spécialisées a constitué le Collège de première instance I (Trial Panel I), le Juge de la mise en état l'ayant informée que le dossier complet de la procédure contre Salih Mustafa était prêt à être transmis. Le 7 mai, l'affaire a été renvoyée devant le Collège et la Greffière a désigné le Conseil des victimes, le tout premier à assurer la représentation d'un groupe de victimes dans cette affaire. Le 18 juin, le Collège de première instance I a décidé que le procès s'ouvrirait le 15 septembre 2021. Cette affaire est la première à atteindre le stade du procès devant les Chambres spécialisées.

Le 15 juillet, la Présidente a constitué le Collège de première instance II, le Juge de la mise en état l'ayant informée que le dossier complet de la procédure visant Hysni Gucati et Nasim Haradinaj était prêt à être transmis. Le 16 juillet, l'affaire a été renvoyée devant le Collège, qui a fixé aux 1^{er} et 2 septembre les dates des premières conférences de préparation du procès.

Le 19 mars, les juges des Chambres spécialisées se sont réunis en ligne pour leur sixième plénière.

Le 3 juin, le Conseil de l'Union européenne a approuvé le budget des Chambres et du Bureau du Procureur spécialisé pour la période de deux ans allant du 15 juin 2021 au 14 juin 2023.

Pendant la seconde moitié du mois de juin, les Chambres spécialisées ont annoncé que les visites familiales en personne pourraient reprendre à partir du 15 juillet 2021, conformément à l'avis du médecin du centre de détention et compte tenu du succès de la campagne de vaccination dans ce centre. La reprise se fera par étapes, en commençant par les membres de la famille immédiate des détenus. Les visites des autres membres de la famille suivront si cette première étape se passe bien.

À la fin du mois d'août, le Juge de la mise en état avait autorisé 18 personnes, dans deux affaires, à participer aux procédures en qualité de victimes.

La liste publique des Conseils spécialisés autorisés à plaider devant les Chambres spécialisées est composée de 211 conseils, dont 100 sont habilités à représenter les victimes. Des candidatures peuvent encore être déposées.

Le Bureau du Procureur spécialisé a continué d'entendre des suspects, des victimes et des témoins, ainsi que de recueillir et d'examiner d'autres éléments de preuve. Le 20 avril, le Procureur spécialisé a informé des faits nouveaux le Comité politique et de sécurité du Conseil de l'Union européenne.

Le Bureau du Procureur spécialisé continue de compter sur la mobilisation et le soutien de la communauté internationale, des organisations internationales et des États dans toutes ses activités. Il a notamment besoin que les documents demandés en vue des audiences lui soient transmis rapidement et que les anciens fonctionnaires des missions diplomatiques ou organisations internationales présentes au Kosovo pendant la période couverte par le mandat soient autorisés sans délai à faire des déclarations complètes et à venir déposer aux procès.

Le Bureau du Procureur spécialisé s'est efforcé d'obtenir que les affaires soient renvoyées en jugement dans les meilleurs délais et, à cette fin, a demandé aux juges de fixer des dates de procès dès que possible. Il s'est acquitté systématiquement des obligations de divulgation que lui fait le Règlement de procédure et de preuve des Chambres spécialisées. Il a obtenu le rejet de demandes de mise en liberté provisoire, faisant valoir dans une série d'écritures qu'il y avait un risque très réel que, s'ils étaient libérés, les accusés cherchent à faire entrave à l'exercice de la justice et à faire pression sur des témoins.

Les mesures de précaution appliquées en raison de la COVID-19 dans les locaux des Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé sont restées en vigueur tout au long de la période considérée. À la date du 16 mars, un an s'était écoulé depuis que les Chambres spécialisées et du Bureau du Procureur spécialisé avaient commencé à fonctionner en distanciel, seul un nombre limité de membres du personnel étant autorisés à être présents dans les locaux, pour assurer la gestion globale et les activités d'appui nécessaires à la poursuite des procédures. Les Chambres spécialisées et le Bureau du Procureur spécialisé continuent de travailler en étroite collaboration avec les autorités néerlandaises pour garantir le respect de toutes les mesures et recommandations nationales en matière de santé publique.

Les Chambres spécialisées ont poursuivi activement leurs activités de communication tout au long de la période considérée. Des vidéos sur un certain nombre de sujets, tels que la participation des victimes, ont été diffusées 239 fois au Kosovo, sur 12 chaînes de télévision. Outre les échanges avec les étudiants, les praticiens du droit et les représentants des médias, les activités de communication se sont poursuivies auprès des organisations non gouvernementales et de la société civile au moyen de réunions d'information en ligne. Ainsi, le 19 mai, la Présidente et la Greffière se sont adressées en ligne à un groupe d'étudiants d'une faculté de droit du Kosovo, et, le 23 juin, la Greffière et le Procureur spécialisé se sont adressés à un groupe de représentants de la société civile. La Présidente et la Greffière se sont rendues au Kosovo du 6 au 9 septembre, visite lors de laquelle elles ont rencontré divers membres du corps diplomatique, hauts responsables nationaux et membres de la société civile.

Annexe III

Composition et effectifs de la composante Police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 septembre 2021)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	–	1	1
Autriche	1	–	1
Bulgarie	1	–	1
Fédération de Russie	1	1	2
Finlande	–	1	1
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	–	1	1
Slovénie	–	1	1
Turquie	–	1	1
Total	3	6	9

Composition et effectifs de la composante Liaison militaire de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

(Au 15 septembre 2021)

<i>Pays</i>	<i>Femmes</i>	<i>Hommes</i>	<i>Total</i>
Pologne	–	1	1
République de Moldova	–	1	1
Roumanie	–	1	1
Tchéquie	–	2	2
Turquie	–	1	1
Ukraine	1	1	2
Total	1	7	8

Carte

